

Le groupe de travail *dritte Welt – Hier!* (tiers monde – Ici!) existe depuis 1986.

Il soutient en Allemagne ou dans les pays voisins des projets touchant l'information, la formation ou la vie culturelle

- › qui témoignent de la pauvresse, de la misère, de l'oppression et de la violence dans les pays d'Amérique du Sud, en Afrique, en Asie et dans la zone du Pacifique
- › qui mettent en évidence la responsabilité de l'Allemagne et des pays industrialisés de cette situation
- › qui développent des moyens d'actions contre le racisme et la discrimination

Les huit à neuf bénévoles du groupe *dritte Welt – Hier!* mettent à profit dans leur travail plusieurs années d'expérience humanitaire en tant qu'anciens coopérants ou que volontaires en congés solidaires ou qu'employé/es à plein temps d'organisations humanitaires. Le groupe se réunit régulièrement toutes les trois à cinq semaines. Que la demande de soutien soit de 99,99 Euro ou de 5000 Euro, tous les dossiers sont discutés avec le même sérieux.

## 1. L'objectif principal de notre travail

Selon le §2 des statuts de la fondation *Umverteilen!*, l'objectif principal du groupe de travail *dritte Welt – Hier!* est le soutien des mesures éducatives et des relations publiques concernant l'action pour un seul monde en République fédérale d'Allemagne et dans les pays voisins.

## 2. Les lignes directrices de soutien

### 2.1. Le groupe privilège les projets

- › radicaux (à prendre au pied de la lettre = depuis la racine) qui cherchent à changer les rapports existants
- › petits, qui partent de la base et si possible sont non gouvernementaux
- › qui débutent ou continuent un travail, grâce à une aide appréciable du groupe *dritte Welt – Hier!*

2.2. Le financement continu d'un groupe particulier, d'emplois fixes ou d'activités à long terme doit être évité.

2.3. Le groupe de travail *dritte Welt – Hier!* juge important d'informer également les demandeurs d'aides sur les possibilités de cofinancement. Il préconise le financement mixte de projets.

2.4. Le financement individuel d'une personne n'est pas possible, tout autant que la subvention de projets présentés ou mis en oeuvre par une seule personne.

### 3. Le processus de décision

3.1. Tous les dossiers de demandes doivent être déposés au bureau de la fondation, au moins sept jours avant la prochaine réunion du groupe de travail. Une simple proposition de demande ne sera pas acceptée.

3.2. Les demandes doivent être faites par écrit et contenir les informations suivantes:

- › Nom du groupe demandeur avec son statut juridique, son adresse et la personne à contacter
- › La description de la genèse du projet et des objectifs de travail finaux de tout le groupe
- › Description du travail qui sera exécuté avec les moyens choisis et les effets attendus
- › Indiquer à qui s'adressent les mesures envisagées et combien de temps elles dureront. Quelles sont les autres sources potentielles de financement et où en sont les décisions.
- › Détail du budget total prévu
- › Somme totale prévue pour le financement demandée auprès du groupe *dritte Welt – Hier!* et auprès d'autres partenaires de cofinancement

### Veillez noter S.V.P. pour vos demandes de subvention au groupe *dritte Welt – Hier!*

- › que le dossier ne doit pas dépasser deux pages de format A4. Au besoin, ajoutez des informations supplémentaires comme, qui sommes-nous (association, depuis quand, combien de membres), quels sont nos objectifs, qu'est-ce que nous voulons atteindre et avec qui, comment voulons-nous évaluer les résultats?
- › que la somme doit être claire et visible en première page.
- › que l'opération prévue doit être déterminée dans le temps. Cela est valable aussi pour les «maillons» d'une opération plus grande.

- › que vous avez, de manière vérifiable, recherché d'autres partenaires cofinanceurs. Une liste des demandes de cofinancement sous forme de tableau chronologique est à joindre au dossier.
- › qu'une mise de fonds propres (matérielles ou de ressources humaines de l'association) quantifiable et qui ne doit pas se situer au dessous de 25 %, est indispensable.
- › que d'autres organisations qui travaillent sur le même thème, si possible participent au projet. Si cela n'est pas possible, veuillez expliquer pourquoi.
- › que nous ne prenons pas en charge les frais de déplacement entre « ici et là-bas ».
- › que nous prenons en charge seulement la moitié des frais de déplacement entre « là-bas et ici ».
- › que pour toutes publications, nous attendons des demandeurs qu'ils examinent si une parution sur le web, accompagnée par exemple d'un e-mailing, n'est pas plus efficace et moins coûteuse.
- › que nous finançons très rarement des projets de livres, et seulement si une association loi 1901 s'en sert dans ses relations publiques.
- › que nous ne pouvons pas prendre de crédit pour quelqu'un, tout au plus cautionner le débiteur.
- › que nous ne subventionnons pas de projets à long terme, comme des journaux par exemple.
- › que toutes les emails doivent comporter obligatoirement une signature avec le vrai nom, l'adresse, la désignation de l'organisation et sa propre email.